



PREFECTURE DE LA MOSELLE

COPIE SIT
OUT

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Bureau des installations classées
Affaire suivie par Mme FAUVEL
☎ 03.87.34.85.30 -

METZ, LE 16 FÉVRIER 2007

A R R E T E

N° 2007-DEDD/IC- 41
en date du 16 février 2007

prorogeant le délai pour statuer sur les demandes d'institution de servitudes d'utilité publique et d'extension de la zone de stockage du CSDU de Téting-sur-Nied présentée par la Société SITA Lorraine

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le Code de l'Environnement et notamment son livre V, titre 1^{er}, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 77-1133 modifié pris pour application du Code de l'Environnement susvisé, et notamment son article 11 ;

Vu les demandes présentées par la Société SITA Lorraine pour l'institution de servitudes d'utilité publique et d'extension de la zone de stockage du centre de déchets ultimes de Téting-sur-Nied ;

Considérant que le rapport du commissaire enquêteur est parvenu à la préfecture le 31 août 2006 ;

Considérant que le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques doit encore être consulté et que, par conséquent, il n'est pas possible de statuer sur la demande précitée dans le délai fixé à l'article 11 du décret précité et qui est de trois mois à compter de la réception par la Préfecture du dossier d'enquête ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

Arrête :

Article 1er : Le délai, fixé par l'article 11 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, pour statuer sur la demande présentée par la société SITA Lorraine, est prorogé de trois mois, à compter du 14 février 2007.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Metz, le 16 février 2007
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Signé : BERNARD GONZALEZ